

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **19 septembre 2022**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **21**
Nombre de pouvoirs : **8**

Le vingt-six septembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD et Mme Michèle VALIBUS.

Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Pierre GUITARD à M. Philippe PELAT ; Mme Mady JUNISSON à Mme Michèle VALIBUS ; Mme Céline PARRAIN à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Martine PANNETIER ; M. Adrien SEIXAS à M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER et Mme Elisabeth VENTADOUR à Mme Françoise TALVARD.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20220926-009

Matière : 7.10 - Finances locales – divers

Objet : BUDGET PRINCIPAL – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 14 septembre 2022 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le projet de Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe ;

Considérant qu'il convient dans le cadre du passage à la M57 d'adopter un règlement budgétaire et financier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune.**

Fait en Mairie d'Ussel, le 26 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20220926-DL20220926-009-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022
Date de mise en ligne : 28/09/2022



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe Arfeuillere
Christophe ARFEUILLERE